

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 31 mai 2021, à 18 h 30 par vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre par mesure de prudence dû la Covid-19, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Éric Lessard

Monsieur Jean Cloutier

Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière Stephanie Carriere est présente.

1. Résolution 2021-05-68 - Adoption de l'ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
- 3. CCU**
 - 3.1 Demande DPAGL210010, demande de permis pour un agrandissement et la construction d'une véranda, matricule 1627-42-6427-0-000-0000, lot 5 011 215 du cadastre du Québec;**
 - 3.2 Demande DPREL210008, demande de certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieure d'un bâtiment principal, matricule 1425-18-5353-0-000-0000, lot 5 011 160 du cadastre du Québec Proposition d'une nouvelle couleur de revêtement extérieur du bâtiment principal;**
 - 3.3 Demande DPCAL210009, demande de certificat d'autorisation pour des travaux de remblais et déblais (aménagement paysager), matricule 1425-18-5353-0-000-0000, lot 5 011 160 du cadastre du Québec ;**
 - 3.4 Demande DPADL210007, demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire (abri à bois), matricule 1720-09-2691-0-000-0000, lot 5 011 354 du cadastre du Québec.**

4. Période d'intervention des membres du conseil;

5. Deuxième période de questions;
6. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Comité consultatif en urbanisme :

3.1 Résolution 2021-05-69 - C.C.U. 2021-05-29 - Demande DPAGL210010, demande de permis pour un agrandissement et la construction d'une véranda, matricule 1627-42-6427-0-000-0000, lot 5 011 215 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour un agrandissement et la construction d'une véranda et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus n'augmentent pas la superficie au sol du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que l'impact visuel du bâtiment n'est pas augmenté de manière importante suite aux travaux prévus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans de construction fournis le 2021-03-26 par les propriétaires concernant la demande de permis DPAGL210010 pour un agrandissement et la construction d'une véranda, matricule 1627-42-6427-0-000-0000, lot 5 011 215 du cadastre du Québec (municipalité de Lac-Tremblant-Nord).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 Résolution 2021-05-70 - C.C.U. 2021-05-29 – Demande DPREL210008, demande de certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieure d'un bâtiment

principal, matricule 1425-18-5353-0-000-0000, lot 5 011 160 du cadastre du Québec– Proposition d’une nouvelle couleur de revêtement extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieure d'un bâtiment principal (proposition d'une nouvelle couleur de revêtement extérieur du bâtiment principal) et des documents produits;

CONSIDÉRANT que la couleur du revêtement extérieur du bâtiment principal avait été modifiée par l'ancien propriétaire;

CONSIDÉRANT que la couleur du revêtement extérieur actuelle du bâtiment principal n'est pas celle qui a été approuvée originalement par le CCU;

CONSIDÉRANT que la nouvelle couleur du bâtiment principal respecte les critères à cet effet dans le règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents fournis le 2021-05-19 par les propriétaires concernant la demande de certificat d'autorisation DPREL210008 pour des travaux de rénovation extérieure d'un bâtiment principal (Proposition d'une nouvelle couleur de revêtement extérieur du bâtiment principal), matricule 1425-18-5353-0-000-0000, lot 5 011 160 du cadastre du Québec (municipalité de Lac-Tremblant-Nord).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 Résolution 2021-05-71 - C.C.U 2021-05-29 – Demande DPCAL210009, demande de certificat d'autorisation pour des travaux de remblais et déblais (aménagement paysager), matricule 1425-18-5353-0-000-0000, lot 5 011 160 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux de remblais et déblais (aménagement paysager) et des documents produits;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager projeté respecte l'espace naturel à conserver sur le terrain en question;

CONSIDÉRANT que l'escalier au sol en pierre proposé s'intègre bien dans l'environnement naturel par sa couleur grise naturelle et qu'il minimise son impact visuel;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont effectués à l'extérieur de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que le terrain sera renaturalisé naturellement à l'endroit où l'escalier en bois qui disparaîtra est implanté actuellement;

CONSIDÉRANT la forte pente du terrain, des mesures de mitigation adéquates devront être instaurées tout au long des travaux;

CONSIDÉRANT qu'aucun arbre ne sera abattu pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la zone de travaux devra être ceinturée pour protéger le boisé existant et que des mesures pour protéger les arbres existants seront prises tout au long de l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents préparés le 2021-05-19 par Patrick De Munck, design de jardin et design d'intérieur, concernant la demande de certificat d'autorisation DPCAL210009 pour des travaux de remblais et déblais (aménagement paysager), matricule 1425-18-5353-0-000-0000, lot 5 011 160 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 Résolution 2021-05-72 - C.C.U 2021-05-29 – Demande DPADL210007, demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une construction accessoire (abri à bois), matricule 1720-09-2691-0-000-0000, lot 5 011 354 du cadastre du Québec;

Madame Barbara McDonald se retire de la discussion en citant un conflit d'intérêt

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une construction accessoire (abri à bois) et des documents produits;

CONSIDÉRANT que l'espace naturel du terrain est respecté malgré les travaux projetés;

CONSIDÉRANT que l'impact visuel de l'abri à bois est limité au minimum;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur et de toiture reprennent ceux du bâtiment principal et des bâtiments accessoires déjà implantés sur le terrain;

CONSIDÉRANT que seulement 2 arbres seront abattus pour l'implantation de l'abri à bois projeté;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et documents fournis le 2021-05-17 par les propriétaires concernant la demande de certificat d'autorisation DPADL210007 pour la construction d'une construction accessoire (abri à bois), matricule 1720-09-2691-0-000-0000, lot 5 011 354 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Période d'intervention des membres du conseil :
5. Période de questions –
6. Résolution 2021-05-73 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 18 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stephanie Carriere
Secrétaire-trésorière